



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu affiché le : 21 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 12

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Hervé THIBAUD
Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Muriel ROBIC
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sandrine BERTHET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20220414DEL21

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
Rapport annuel 2020

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon a édité son rapport annuel pour l'année 2020.

Généralités :

La Métropole de Lyon délègue la gestion de son service de production et de distribution d'eau potable à Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia Eau, depuis le 3 février 2015. Le contrat d'une durée de 8 ans confère au délégataire la responsabilité de capter l'eau, la distribuer, en contrôler la qualité, garantir le fonctionnement ainsi que l'entretien des installations et assurer la relation avec l'utilisateur. Pour les communes de La-Tour-de-Salvagny, Lissieu et Quincieux, l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable reste confiée au Syndicat intercommunal.

Le service de l'assainissement de la Métropole de Lyon (collecte et traitement des eaux usées) est géré en régie par la Métropole. Ce service est financé par la redevance d'assainissement perçue par la Métropole de Lyon sur chaque mètre cube d'eau prélevé au réseau de distribution d'eau potable ou sur toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement.

1 – Qualité de l'Eau potable (données ARS)

En 2020, les contrôles sanitaires ont donné lieu à 2 147 mesures.

Résultats des analyses d'eau :

L'eau distribuée au cours de l'année 2020 présente pour tous les paramètres un indicateur de bonne qualité.

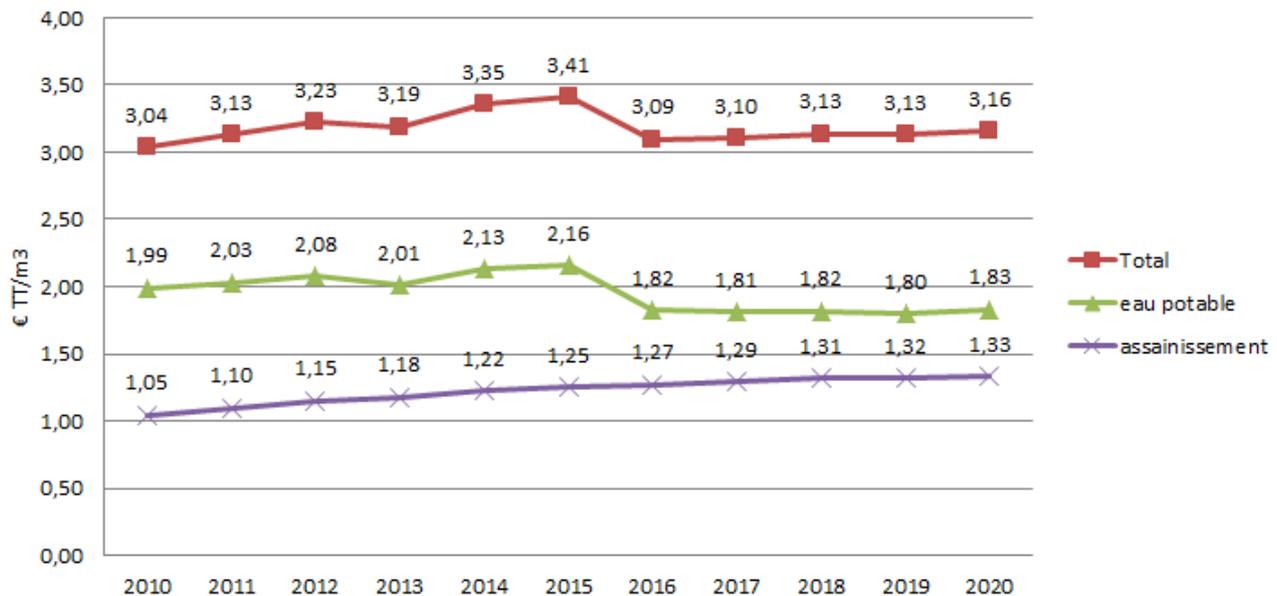
Les résultats de l'ARS sont présentés en annexe 1.

2 – Prix et qualité des services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement (Métropole de Lyon)

Le prix du mètre cube d'eau potable :

DÉTAIL DU PRIX DU MÈTRE CUBE D'EAU			
Part eau potable		Part assainissement	
Part revenant au délégant Métropole en € HT	0,2969 €	Facturé pour le compte de la Métropole en € HT	1,0265 €
Redevance d'abonnement (compteur de 15 mm)	0,0742 €	Redevance d'assainissement	1,0265 €/m ³
Prix du m ³	0,2227 €		
Part revenant au délégataire Eau du Grand Lyon en € HT	1,0943 €		
Redevance d'abonnement (compteur de 15 mm)	0,2736 €		
Prix du m ³	0,8207 €		
Prélevé pour le compte d'autres organismes en € HT	0,3439 €	Prélevé pour le compte d'autres organismes en € HT	0,1825 €
Taxe eau potable et solidarité	0,058 €	Agence de l'Eau (réseaux)	0,1500 €
Voies Navigables de France	0,0059 €	Voies Navigables de France	0,0325 €
Agence de l'eau (pollution)	0,2800 €		
TVA 5,5 %	0,0954 €	TVA 10 %	0,1209 €
TOTAL TTC	1,8305 €/m³	TOTAL TTC	1,3299 €/m³
TOTAL m³ = 3,16 € TTC			

Evolution du prix de l'eau entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2020 (prix en euros TTC par m³)



Faits marquants de l'année 2020 :

Le conseil métropolitain de décembre 2020 a acté la fin de la délégation de service public au 31 décembre 2022 et le passage en régie publique à personnalité morale et autonomie financière au 1er janvier 2023.

Les rapports annuels de la Métropole de Lyon et de l'ARS sont mis à la disposition du public dans chacune des mairies concernées après leur présentation au Conseil Municipal. À Bron, les rapports se trouvent à la Direction des Services Techniques.

Vous les trouverez également sur les sites www.grandlyon.com (pour le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et assainissement 2020) et <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr> (pour le rapport annuel sur la qualité de l'eau d'alimentation en 2020).

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite des rapports 2020 sur la qualité de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'ARS et de la Métropole de Lyon.
- **INFORMER** les Brondillants, que ces rapports sont à la disposition du public pour consultation en Mairie (aux Services Techniques) pour une durée d'un mois.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le 
ID : 069-216900290-20220414-20220414DEL21-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD